



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 116737

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré s'adresse à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants. Le 19 mars 2012 marquera le cinquantième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. La FNACA, relayant le souhait exprimé par une majorité d'Anciens combattants, demande que l'État soit représenté aux cérémonies sur la base de consignes claires et impératives données aux autorités civiles et militaires. En outre, ce cinquantième anniversaire pourrait être l'occasion d'inscrire la date du 19 mars au calendrier des commémorations de la République comme seule journée nationale « d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie ». Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens, répondant ainsi à l'attente légitime d'une large majorité d'Anciens combattants et de Françaises et de Français de toutes générations qui considèrent à juste raison que la date du 5 décembre n'a aucune légitimité historique.

Texte de la réponse

Le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie sera un temps important du calendrier commémoratif français en 2012. Cependant, la programmation des manifestations qui, au niveau de l'État, marqueront ce cinquantième n'est pas encore arrêtée. Les formes que revêtiront cette commémoration et les dates qui l'articuleront ne peuvent par conséquent être précisées. En tout état de cause, la cérémonie officielle qui sera organisée pour rendre plus particulièrement hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, se déroulera le 5 décembre, date officielle de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant les conflits d'Afrique du Nord, instituée par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116737

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 2011, page 8945

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10576